

MAITRE D'OUVRAGE	 Commune de BRUNSTATT-DIDENHEIM 388 avenue d'Altkirch 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM
------------------	---

ARCHITECTE	Pierre Baumann – Architecte dplg hqe 179 avenue A. Briand 68200 MULHOUSE Tél : 06.65.00.06.06 – 09.82.37.47.82 Mail : baumann.architecte@bbox.fr
------------	---

BUREAU D'ETUDES	 BET MELLARDI Sàrl 6 Impasse plein soleil 68130 ALTKIRCH Tél : 03.89.40.16.89 Mail : betmellardi@wanadoo.fr Site internet : www.betmellardi.com
-----------------	---

CHANTIER	Extension du Centre de Secours de Didenheim
----------	--

C.C.T.P.	Cahier des Clauses Techniques Particulières
----------	--

DESIGNATION DES LOTS	
01	Gros-oeuvre
02	Charpente - Structure Bois
03	Couverture étanchéité bardage
04	Menuiserie extérieure PVC
05	Menuiserie intérieure bois
▶ 06	Plâtrerie – Faux-plafonds
07	Carrelage - Résine
08	Peinture
09	Installation Electrique
10	Installation Chauffage Sanitaire Ventilation
11	Portes sectionnelles

TRAVAUX DE PLATRIERIE / FAUX-PLAFONDS

I. CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

1 Objet du dossier

Le présent CCTP définit l'ensemble des fournitures, travaux et prestations nécessaires à charge du présent lot quant aux travaux **de Plâtrerie / Faux-plafonds** dans le cadre du projet :

**Extension du Centre de Secours de Didenheim
2 rue de brunstatt 68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM**

Pour le compte
de : **Commune de Brunstatt-Didenheim
388 avenue d'Altkirch
68350 BRUNSTATT-DIDENHEIM**

Les prestations du présent lot concernent et comprennent :

- les travaux préparatoires
- la fourniture du matériel, y compris le transport, la manutention nécessaire
- le montage dans les règles de l'art et en conformité au présent CCTP
- les essais, réglages et mise au point
- la formation du personnel d'exploitation du Maître d'Ouvrage

Le C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux et leur mode d'exécution. Il n'a aucun caractère limitatif.

En conséquence, il demeure contractuellement convenu, que moyennant le prix porté sur l'acte d'engagement ou servant de base au marché, l'entrepreneur devra l'intégralité des travaux nécessaires au complet et parfait achèvement des ouvrages de son lot, en conformité avec les plans et avec la réglementation et les normes contractuellement réputées connues.

2 Spécifications et prescriptions diverses générales

Il est spécifié que les dispositions du CCTP et du devis descriptif quantitatif n'ont pas un caractère limitatif.

* L'entrepreneur devra se rendre compte sur place de l'état des lieux, de la nature du sol, des possibilités d'accès, des conditions d'exécution des travaux de sa compétence, étant entendu que ceux-ci doivent comporter tout ce qui est nécessaire à un achèvement complet, y compris toutes les sujétions normalement prévisibles. L'entrepreneur devra également se reporter aux documents graphiques établis par le Maître d'œuvre. Par les travaux de sa compétence, il faut également comprendre que les ouvrages qui seront nécessaires à l'insertion des autres corps d'état dans le bâtiment et que l'entrepreneur reconnaît avoir prévu ces ouvrages sans omission ni réserve dans ses prix. L'entrepreneur devra étudier et vérifier les opérations mentionnées au CCTP, aux plans et au devis descriptif quantitatif. Il est bien spécifié qu'il suffit qu'un travail soit précisé ou décrit dans l'une des pièces énumérées au marché pour que l'entrepreneur en doive l'exécution sans restriction, ni réserve. L'entrepreneur aura à suppléer à tous détails ou omissions pour un complet et parfait achèvement des travaux. En conséquence, il ne pourra en aucun cas arguer des imprévisions ou interprétations des plans ou de la description des ouvrages pour se soustraire ou se limiter dans l'exécution des travaux et sujétions qu'ils comportent ou justifier une demande de supplément de prix.

* Les prescriptions de mise en œuvre et les caractéristiques de dimensions, de formes, de qualité des matériaux employés dans les ouvrages ou entrant dans la composition des produits confectionnés employés seront conformes aux documents suivants :

a) Pour les ouvrages et matériaux traditionnels

* au cahier des clauses techniques générales (C.C.T.G.)

- avec tous les cahiers des charges DTU, y compris ceux parus après application du décret
- aux règles de calcul DTU

* aux documents non imposés par CCTG

- les prescriptions diverses ayant valeur de cahier des charges DTU
- les mémentos

* aux normes françaises homologuées

b) Pour les éléments, produits et ensembles nouveaux

- aux avis techniques du CSTB approuvés
- au cahier des charges et aux règles techniques d'organismes professionnels compétents à caractère officiel
- aux cahiers des charges du fabricant et matériaux nouveaux

c) En règle générale

- à l'ensemble des textes législatifs et administratifs (lois, ordonnances, règlements, circulaires, arrêtés, décrets, etc...) nationaux, départementaux et municipaux (l'ensemble des documents DTU etc... ne sont pas énumérés, l'entreprise étant censée les connaître)

* Tous les travaux devront être exécutés selon les règles de l'art avec toute la perfection possible selon les meilleures techniques et pratiques en usage.

A ce sujet, il est formellement précisé à l'entreprise qu'il lui sera exigé un travail absolument parfait et répondant en tous points aux règles de l'art, et qu'il ne sera accordé aucune plus-value pour obtenir ce résultat, quelles que soient les difficultés rencontrées et les raisons invoquées. La démolition de tous travaux reconnus défectueux par le Maître d'œuvre., et leur réfection jusqu'à satisfaction totale seront implicitement à la charge de l'entrepreneur, de même que tous les frais de réfection des dégâts éventuels causés aux ouvrages des autres corps d'état, et aucune prolongation de délai ne sera accordée.

d) le respect de la réglementation de sécurité en vigueur.

3 Travaux compris au présent lot

- 3.1 De façon générale, l'entreprise devra les travaux et fournitures nécessaires au parfait et complet achèvement de ses ouvrages, même ceux non explicitement décrits au présent CCTP, devis descriptif, mais reconnus nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.
A cet effet, elle prendra connaissance des pièces écrites tous corps d'état, afin d'en retirer toutes informations utiles et signaler au Maître d'œuvre., tous manques ou incohérences avant la remise des offres.

4 Spécifications techniques particulières

4.1 Spécification générale

Toutes les fournitures devront être conformes aux spécifications des normes. Il ne sera admis que l'emploi de plâtre de marque, de la qualité "Plâtre de Paris" ou de qualité équivalente pour le plâtre gros. Les cornières d'angles métalliques seront galvanisées.
Les enduits plâtre seront exécutés en plâtre lissé.

Les épaisseurs minima des enduits seront les suivantes :

- 1ère couche : 10 à 12 mm en plâtre gros
 - 2ème couche : 5 à 7 mm en plâtre fin
- Épaisseur totale minimum 16 mm.

L'entrepreneur devra avant exécution vérifier, l'aplomb et le redressement des parois qu'il doit enduire et il fera connaître les surcharges qu'il sera amené à exécuter, car il doit livrer les enduits parfaitement droits et d'aplomb.

Il ne sera payé aucune surcharge pour les défauts qu'il n'aurait pas signalés.

Les frais de surcharges seront facturés directement au maçon.

Après achèvement, la surface devra être bien régulière, sans soufflures, gerçures etc... et sans trace de reprise. La planéité devra être telle qu'une règle de 2.00 ml bien dressée ne permette pas de déceler des flaches supérieures à 5 mm

Les échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux de plâtrerie seront à la charge du titulaire du présent lot.

Les boîtes électriques seront repérées et dégagées par les soins du plâtrier.

L'entrepreneur devra prendre toutes les précautions pour ne pas tâcher en cours de travaux les ouvrages tels que, menuiseries, chapes etc...

Ces ouvrages s'il y a lieu seront nettoyés aux frais du plâtrier.

Après exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot est tenu de débarrasser les gravois et traces de plâtre, et laissera les locaux dans un parfait état de propreté.

Toutes les arêtes et cueillies apparentes, tant verticales qu'horizontales, devront être bien droites, vives, d'une verticalité et d'une horizontalité parfaite, les arêtes verticales recevront en outre un renfort métallique.

Le plâtrier devra tous les raccords et calfeutrements, sans limitation, après le passage des autres corps d'état, ainsi que la fermeture des tranchées ou gaines pour le passage des tuyauteries.

Cloisons et doublages

L'entrepreneur prendra ses dispositions pour s'assurer de l'état du chantier au moins 10 jours avant la date fixée par le calendrier d'exécution pour son intervention.

Il devra le traçage des cloisons au sol.

Les cloisons en carreaux de plâtre ou plaques de plâtre seront livrées avec un ragréage permettant l'application directe d'une peinture ou papier sans travaux préparatoires particuliers.

Pour éviter les risques de fissurations et d'éclatement des cloisons comprimées et des cloisons tendues, il sera nécessaire de désolidariser les cloisons liées au gros œuvre des planchers inférieurs.

Pour satisfaire à ces prescriptions, l'entrepreneur du présent lot devra prévoir l'interposition entre les cloisons et les planchers, d'une semelle permettant par son élasticité propre d'éviter la mise en charge des cloisons.

Au pourtour de toutes les pièces humides, il sera prévu en partie basse un profilé plastique en forme de U, type LUCOREX ou équivalent. Avant la pose de ce profilé, l'entrepreneur devra la fourniture et pose d'un mastic souple sous le profilé plastique.

II DEVIS DESCRIPTIF ET DE POSITION DES TRAVAUX

Exécution des travaux tels qu'ils sont définis par les plans et dans les conditions précisées au présent CCTP, en fonction des conditions et particularités constatées sur les lieux et des plans transmis avec le présent dossier.

Les travaux et prestations à charge du présent lot comprendront pour l'essentiel :

- > la fourniture et mise en œuvre de doublage de type demistil des murs de façade
- > la fourniture et mise en œuvre de cloisons à ossature métallique de type placostil
- > la fourniture et mise en œuvre de faux-plafonds en dalles minérales

1 **Doublage des murs**

Fourniture et pose sur mur ossature bois de contre-cloisons en plaque de plâtre vissées sur ossature métallique galvanisée, compris

- lisse haute et basse, renfort,
- disposition spéciale pour angle
- de 2 plaques de plâtre type placoplâtre BA 13 vissées sur ossature métallique galvanisée et rattrapage d'aplomb à réaliser
- Isolation par laine minérale avec pare vapeur en panneaux semi-rigide, épaisseur selon spécifié

Mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabricant et avis techniques,

Compris :

- toutes sujétions de passage des câbles électriques, trous réservés pour boite etc...,
- toutes sujétions de pontage des panneaux, lissage des joints, renforts métalliques,
- toutes sujétions de finition des ébrasements de baies., collage sur support par mortier colle spécial agréé, toutes sujétions d'angles et divers,

Compris également toutes sujétions d'échafaudage, de mise en œuvre, de manutention, d'amenée à pieds d'œuvre et divers

Hauteur allant de 2,70 à 3,00 m

L'ensemble m2

1.1 **Doublage de type demistil ép. totale 76 mm**

Fourniture et mise en œuvre d'habillage placoplâtre selon descriptif ci-dessus et comprenant :

- Habillage par 2 plaques de plâtre type BA 13
- Hauteur : 2,70 à 3,00 m
- Sans isolation, vide de 50 mm pour passage gaine technique

L'ensemble m2

Position : PC Standard – Réunion – Bureau Chef en doublage intérieur des murs ossatures bois périphériques, selon plan

2 **Cloison à ossature métallique**

Fourniture et pose de cloisons en plaque de plâtre vissées sur ossature métallique galvanisée de type Placostil, comprenant :

- lisse haute et basse, renfort,
 - disposition spéciale pour angle,
- cloison de type placostil posée sur semelle isolante ou profilé PVC,

parement placo épaisseur selon spécifiée, compris toutes sujétions de pontage des panneaux, traitement des joints etc... selon prescriptions du fabricant et avis techniques, renforcement au droit des appareils sanitaires, exécution en 2 phases permettant les intégrations des autres lots, compris également tous renforts d'angles, fixations et divers

2.1 **Cloison de type 98/48**

Fourniture et pose de cloison à ossatures métalliques selon descriptif ci-dessus et comprenant :

- Parement 2 x BA 13 standard par face

- Ossature pour hauteur de 2,70 à 3,00 m
 - Isolant laine minérale ép. 45 mm
- L'ensemble m2

Position : Réunion – Bureau Chef en cloisonnement des différents locaux, selon plan

3 Faux plafonds décoratifs en panneaux fibres minérales

Fourniture et mise en œuvre de plafonds suspendus en panneaux fibres minérales, comprimée à sous-face finie, revêtue en usine d'une peinture vinylique sur structure semi-encastrée, comprenant :

- suspente, ossatures primaires / secondaires, entretoises, clips, cornières de rives et toutes sujétions,
- structure aluminium laquée, coloris au choix du Maître d'œuvre,
- complément en isolation thermique par matelas de laine minérale épaisseur selon spécifié

Mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabricant et avis techniques, compris

- fermeture des plénums et décrochements au droit des menuiseries extérieures et des pièces de hauteur sous plafonds différentes
- ossature primaire pour accrochage sous charpente métallique etc...

compris également toutes sujétions de calepinage, de coupe et adaptation pour luminaires, pour VMC etc... et divers

3.1 Plafonds suspendus en dalles 600 x 600 mm

Fourniture et mise en œuvre de plafonds suspendus en panneaux fibres minérales selon descriptif ci-dessus.

Caractéristiques acoustiques :

Absorption : Drcw 0.5

Atténuation latérale : 34 dB

Dimension 600 x 600 mm ép. 15 mm à ossature semi-encastrée

Sans isolation

Choix Maître d'œuvre : Plafond de type Dune Sahara Prima de ARMSTRONG ou de qualité et caractéristiques équivalentes

Choix entreprise :

L'ensemble m2

Position : Au plafond des locaux : PC Standard – Réunion – Bureau Chef

4 Soffites

Fourniture et mise en œuvre de soffites d'habillage de gaines, tuyaux etc...comprenant :

- une structure métallique galvanisée fixée sous dalle suspentes, fixations, structure support etc...recevant les plaques de plâtre
- 1 plaque de plâtre de 13 mm d'épaisseur de type placoplâtre hydrofuge
- une isolation phonique en laine minérale de 100 mm d'ép.

Mise en œuvre conforme aux prescriptions du fabricant et avis techniques,

Compris toutes sujétions de pontage des panneaux, lissage des joints, renforts métalliques, d'angles et divers,

Toutes sujétions d'échafaudage et de mise en œuvre

Soffites 2 et/ou 3 faces

L'ensemble m2

Position : au droit des gaines techniques, selon plan

A.....le,
Lu et approuvé (mention manuscrite)
L'Entrepreneur :